

Maintien des services postaux—Loi

Les travailleurs de la Société des Postes et leur syndicat ont également déclaré qu'ils accepteraient le franchisage, sauf dans les cas où il existe déjà un bureau de poste. Ils sont revenus sur leur décision en ce qui concerne les franchises et n'ont proposé que deux exceptions. Là où le service postal n'est pas déjà assuré, on acceptera d'ouvrir une franchise; mais pas s'il existe déjà un bureau de poste. Dans la même veine, on ne saurait fermer un bureau de poste pour le remplacer par une franchise.

Le gouvernement croit avoir le soutien du grand public. J'ai ici deux éditoriaux qui à mon avis représentent bien la situation. L'un émane du *Winnipeg Free Press*. Personne n'accusera ce journal d'être favorable aux travailleurs. Il n'a jamais adopté une position de ce genre. L'article déclare: «On peut se demander pourquoi le gouvernement a décidé d'agir si rapidement et si rigoureusement pour mettre fin à la grève.» Je n'ai pas à me le demander. Je sais pour quelle raison. Le ministre a subi les pressions de son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations qui, en réalité, prend les décisions pour la Société des postes. Voilà pourquoi nous avons été saisis de ce projet de loi. Plus loin dans le même article, on trouve le passage suivant: «Cette initiative n'était certes pas avantageuse pour le service postal ou ses usagers.» L'article se termine ainsi: «Un règlement négocié aurait nécessité des négociations longues et ardues et les deux parties auraient souffert de leur intransigeance, la Société des postes perdant ses recettes tandis que les postiers perdraient leur salaire. La population en aurait souffert également, mais les inconvénients en auraient été limités vu qu'il s'agissait de grèves tournantes et que Postes Canada a montré qu'elle pouvait faire franchir les piquets de grève au moins à une partie du courrier». Voilà ce que disait le *Winnipeg Free Press*, qui n'a pas la réputation d'être socialiste et surtout pas celle d'appuyer les travailleurs.

J'ai un autre article publié par un «vrai» journal de gauche, le *Journal d'Edmonton* sous la manchette «Les postiers encore écrasés». L'article déclare: «Ottawa utilise la force alors que la raison aurait peut-être suffi, en présentant une loi qui met fin aux grèves tournantes de la poste. Le gouvernement fédéral snobe ainsi—ce n'est pas moi qui le dis, Madame la Présidente, mais la rédaction du *Journal d'Edmonton*—snobe ainsi la négociation collective et empiète sur le droit de grève—Est-ce bien dans le *Journal d'Edmonton*? Mon Dieu, oui, Madame la Présidente—Il invite le Syndicat canadien des postiers à une riposte qui ne sera guère de nature à rendre la distribution plus efficace».

La rédaction dit ensuite: «L'été dernier, la grève des facteurs a traîné deux fois plus longtemps avant l'intervention d'un médiateur; et en 1981 une grève générale des commis et trieurs s'est réglée par la médiation en six semaines... La possibilité de faire grève est à peu près le seul moyen de pression dont disposent les travailleurs dans les négociations. En court-circuitant la négociation collective pour des raisons d'opportunité, on met en péril les droits de tous les syndiqués et on se demande si le gouvernement tient réellement à de fructueuses relations syndicales».

Cet article a paru dans le *Journal d'Edmonton*. Ce n'est pas un journal de gauche comme *La Tribune*, ou le *Star* de Toronto, dont j'ai quand même un exemplaire.

• (1600)

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente...

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il vous reste une minute.

M. Rodriguez: Je suis heureux que vous ayez éclairci ce point, madame la Présidente. C'était justement ce signal que j'essayais depuis longtemps de donner au ministre du Travail (M. Cadieux) au sujet du projet de loi, c'est-à-dire qu'il lui reste une minute pour se repentir. Il n'est pas trop tard.

Nous avons appris de tout cela que le gouvernement était très pressé à cause de son programme secret. Tout cela fait partie de l'entente sur le libre-échange...

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Tout cela en fait partie. Je sais ce que le député d'Edmonton va dire, mais tout cela en fait bel et bien partie, que ce soit la privatisation, la déréglementation ou le libre-échange.

Nos services postaux se comparent très favorablement à ceux des autres pays. Le ministre devrait laisser la négociation collective suivre son cours. Il devrait laisser à ceux qui siègent à la table de négociation le soin de décider des conditions de travail des employés des Postes. Il ne devrait pas chercher à briser la négociation collective au moyen de mesures législatives si draconiennes qu'Hitler les approuverait sûrement, mais certainement pas les députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Allmand: Madame la Présidente, on nous a dit que durant la grève des facteurs en juin, le gouvernement et la population du Canada ont payé près de 30 millions de dollars en salaires à des travailleurs de remplacement.

Dans le cas qui nous occupe maintenant, la Société des postes a fait des annonces pour recruter du personnel de remplacement bien avant la grève. Elle a dépensé 30 millions en juin, mais nous ne savons pas combien elle en dépense actuellement.

Le député voudrait-il nous faire part de son point de vue sur cette politique qui consiste à dépenser des millions de dollars pour engager du personnel de remplacement, des millions qui auraient pu servir à mettre fin à la grève tout de suite?

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. On nous dit depuis un certain temps à la Chambre qu'on préservera la dignité des gens dans les zones rurales. Pourtant, les habitants des localités rurales se plaignent amèrement de la qualité du service que leur fournit la Société des postes. La Société a reçu du gouvernement un mandat secret ainsi qu'un document, appelé par euphémisme «plan d'entreprise», qui a été conçu au cabinet du ministre de la Consommation et des Corporations. La Société doit réduire son déficit, alors elle réduit le service postal rural.

A Capreol, les gens ne reçoivent plus leur courrier le samedi. Les résidents de certaines localités ont une clé qui leur permet d'avoir accès à toutes les superboîtes. Ils sont les voisins d'en face d'autres résidents qui paient les mêmes impôts et qui ont droit, eux, à la livraison de leur courrier à domicile.